

Nombre conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Absents : 1

Procurations : 0

Date convocation :

30/01/2025

Date affichage :

30/01/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE MONTDRAGON

N° 2025-2

Séance du 5 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 février, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur VERNHES Gilbert, Maire.

Présents : Mmes ANDRIEU. CHANUSSOT. Mrs BERMOND. BLANQUET. BRAHMI. D'HOSTINGUE. LAFON. ROQUES. SOULE. VERNHES.

Objet : Modification du tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1^{er} mars

2025

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose qu'en raison des changements d'emploi au service technique, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE Maire,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 ;

Vu la délibération n°2024-34 portant sur la suppression d'un poste d'adjoint technique en CDI et la création d'un poste d'adjoint technique territorial ;

Vu la délibération n° 2025-1 portant sur la suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial et la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité :

- DECIDE de modifier le tableau des effectifs de la collectivité comme suit à compter du 01/03/2025 :

POSTES DE STAGIAIRES ET TITULAIRES

FILIERE ADMINISTRATIVE

GRADES	EFFECTIF TC	EFFECTIF TNC	DHT
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	0	35

FILIERE TECHNIQUE

GRADES	EFFECTIF TC	EFFECTIF TNC	DHT
Adjoint technique territorial	1	0	35
Adjoint technique territorial		1	2/35ème

- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget communal 2025.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.**

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Didier BERMOND



LE MAIRE
Gilbert VERNHES

